Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260605-20260601-DE

Délibération

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le conseil municipal d'ELLIANT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence du maire, Nicolas POSTIC.

Présent(e)s : Daniel CAUGANT, Annaïck COTTEN BIANIC, Baptiste GOACHET, Amélie LE SAUX, Yohan LE GUIRRIEC, Catherine TOUZÉ, Loïc COUSTANS, Odile COTTEN, Pascale PICHON, René LE BARON, Guénaëlle ANDRO, David LE DEZ, Emeline LE BARON, Adeline CALLIGARO, Olivia LE GOFF, Antonin NIGER, Frédéric CORBEL, Daniel JOUBERT

Absent(e)s ayant donnés pouvoir :

Fiachra MAC AN TSAOIR a donné pouvoir à Nicolas POSTIC
Pascal LE SAUX a donné pouvoir à Amélie LE SAUX
Marie COTTEN a donné pouvoir à Olivia LE GOFF
Sonia LE GALL a donné pouvoir à Daniel JOUBERT

Est nommé(e) secrétaire de séance : Annaïck COTTEN BIANIC

Date de la convocation : 29 mai 2026

DELIBERATION N° 2026/06/01
OBJET : Désignation des délégués suppléants pour les élections sénatoriales

De 1 000 habitants à 8 999 habitants : l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre des sièges de délégués et de suppléants à pourvoir (art. L 289).

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville le vendredi 5 juin à 18h,

Vu le Décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur n° INTP2611651C du 6 mai 2026

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Frédéric CORBEL, Monsieur Loïc COUSTANS, Madame Amélie LE SAUX et Monsieur Antonin NIGER.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Une seule liste est déposée et enregistrée : COMMUNE D'ELLIANT
Elle est composée de Nicolas POSTIC, Guénaëlle ANDRO, Baptiste GOACHET, Pascale PICHON, Padraig MAC AN TSAOIR, Amélie LE SAUX, Daniel JOUBERT, Catherine TOUZÉ, Daniel CAUGANT, Annaïck COTTEN-BIANIC, Frédéric CORBEL

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Voix obtenues :
  - Commune d'ELLIANT : 23 voix obtenus
- Quotient électoral applicable pour les délégués titulaires : 23/7 = 3,29
  - Les 7 sièges de délégués titulaires sont attribués à la liste Commune d'ELLIANT

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260605-20260601-DE

- Quotient électoral applicable pour les suppléants : 23/4 = 5,75
  - Les 4 sièges de suppléants sont attribués à la liste Commune d'ELLIANT

Monsieur le président du bureau proclame les résultats définitifs :

- Liste Commune d'ELLIANT obtient les 7 sièges de délégués titulaires et 4 sièges de suppléants

Fait et délibéré en Mairie, le 5 juin 2026,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 9 juin 2026,

Secrétaire de séance,
Annaïck COTTEN BIANIC

Le Maire,
Nicolas POSTIC



